

RCS : VIENNE  
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01560  
Numéro SIREN : 879 102 127  
Nom ou dénomination : 3LDis

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000298

**3LDis**

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 3, avenue du Rivet, 38300 BOURGOIN JALLIEU  
879 102 127 RCS VIENNE

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 3 AVRIL 2020**

---

**La société FAREA,**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 13, allée des Saphirs,  
69780 ST PIERRE DE CHANDIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro  
882 224 595 RCS LYON,  
Représentée par son cogérant, Monsieur Adriano REA,

**Associée unique de la société 3LDis,**

En présence de Monsieur Adriano REA, Président non associé de la Société,

**A pris les décisions suivantes :**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Prenant acte de la démission de Monsieur Adriano REA de son mandat de Président à compter de ce jour, l'associée unique, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée la société :

**FAREA,**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Ayant son siège social 13, allée des Saphirs, 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 224 595 RCS LYON

Conformément aux dispositions des statuts, l'associée unique rappelle que le Président assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société et représente celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Madame Isabelle REA et Monsieur Adriano REA, cogérants de la société FAREA déclarent accepter, es-qualités, les fonctions de Président qui viennent d'être conférées à la société FAREA et confirment qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

### DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société FAREA percevra au titre de ses fonctions de Président, à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire, une **rémunération fixe mensuelle** de SEPT-MILLE-TROIS-CENT-TRENTE-TROIS EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES HORS TAXES (7 333,33 € HT).

### TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'associée unique  
FAREA**

*« Bon pour acceptation des fonctions de président »*

*Bon pour acceptation,  
des fonctions de président*

**Monsieur Adriano REA**

*« Bon pour démission des fonctions de président »*

*Bon pour démission des  
fonctions de président*